

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS410

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 21

A l'alinéa 12, substituer au mot :

« concourant »,

les mots :

« se rattachant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.